

PAR COURRIEL

Le 27 septembre 2021

N/Réf.: 21558

Objet : Demande d'accès aux documents – *Décision*

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 26 août 2021 visant à obtenir :

- *Les documents en lien avec les exercices d'invitations effectués les 12 et 19 août 2021 dans le cadre du Programme régulier des Travailleurs qualifiés (PRTQ), soit les critères d'invitation et documents administratifs et opérationnels utilisés par les agents du Ministère, plus particulièrement :*

Pour l'exercice de sélection du 12 et 19 août 2021, 515 et 502 personnes ont été invitées selon ces critères :

1. *Leur profession exercée figure dans la liste suivante avec un score minimal de 591 pour le profil des 515 ressortissants à inviter, et un score minimal de 548 pour le profil des 502 ressortissants à inviter;*
 2. *Elles détenaient une offre d'emploi validée à l'extérieur du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal;*
 3. *Personnes visées par l'article 26 du Règlement sur l'immigration au Québec (RLRQ, chapitre I-0.2.1, r.3);*
 4. *Personnes visées par l'article 47 de la Loi sur l'immigration au Québec (RLRQ, chapitre I-0.2.1);*
 5. *La connaissance linguistique (français et anglais) des 515 et des 502 personnes invitées.*
- *Ainsi que les documents concernant le pays d'origine des 515 et 502 personnes invitées.*

En réponse à la première partie de votre demande, nous vous invitons à consulter les critères utilisés lors des exercices d'invitation à l'adresse suivante :

<https://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/informations/arrima/individus/programme-regulier-travailleurs-qualifies/invitations/criteres/index.html#12aout2021>

Vous pouvez également consulter le *Guide des procédures d'immigration* qui contient les critères et leurs pondérations utilisés pour inviter les ressortissants étrangers à l'adresse suivante:

http://www.mifi.gouv.qc.ca/publications/fr/gpi-npi/gpi/GPI_ch1_sect-1_1_SDI.pdf

D'autres renseignements visés par votre demande sont disponibles dans l'*Arrêté ministériel publié dans la Gazette officielle du Québec, 14 juillet 2021, 153e année, no 28* à l'adresse suivante :

<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=75229.pdf>

En ce qui a trait au nombre d'invitations envoyées selon les critères 1, 2, 3, et 4, vous trouverez ci-joint une partie des documents demandés et détenus par le Ministère. À cet égard, notez que la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (Loi) prévoit certaines restrictions au droit d'accès. Ainsi, en vertu des articles 53 et 54 de la Loi (en annexe), l'accès à certains renseignements vous est refusé.

Enfin, concernant le point 5 de votre demande, nous vous informons que le niveau de français se retrouve dans les *Tableaux 1* joints à la présente. Toutefois, notez que le Ministère ne détient pas des documents sur le niveau d'anglais et les pays de provenance des ressortissants invités. Or, la Loi s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions (article 1).

Veuillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante :

www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/

Nous vous prions d'agréer, , nos salutations distinguées.

Originale signée par :

M^{me} Tabita Nicolaica
Responsable de l'accès aux
documents et de la protection des
renseignements personnels

p. j.

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

MOTIFS DE REFUS INVOQUÉS

Article 53 Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29.

Article 54 Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110.

Invitation par classement PAMO-TI, le 12 août 2021

Tableau 1 : Profil des 515 ressortissants à inviter, le 12 août 2021, principalement dans le cadre du PAMO-TI. ARRIMA le 9 août 2021.

PAMO-TI : Pointage minimal : 591 points

		Nombre de DI	% des DI
Niveau 7 et plus en français dans au moins une composante		471	91,5 %
Niveau 7 en français dans les 2 composantes orales		456	88,5 %
Âge de 18 à 35 ans		397	77,1 %
Diplôme	Technique	54	10,5 %
	Universitaire	459	89,1 %
Expérience de travail de 2 ans et plus		508	98,6 %
Domaine de formation en demande ou très en demande (9, 12)		423	82,1 %
Profession	En déficit ou légèrement en déficit	503	97,7 %
	En équilibre	9	1,8 %
Réside au Québec au moment de dépôt de la DI		87	16,9 %
Offre d'emploi validée	Hors de la CMM	1	0,2 %
	Dans de la CMM	39	7,6 %
Diplomates		5	1 %
Invitation par dérogation		1	0,2 %
Passage général à la grille de la sélection		498	96,7

Tableau 2 : Distribution de la profession des ressortissants à inviter dans le cadre du PAMO-TI par type de profession et par volume. ARRIMA le 9 août 2021.

Code	Description de la profession	Nombre de DI	% des DI
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	45	8,7
2133	Ingénieurs électriciens et électroniciens/ingénieures électriciennes et électroniciennes	34	6,6
2141	Ingénieurs/ingénieures d'industrie et de fabrication	25	4,9
2147	Ingénieurs informaticiens/ingénieures informaticiennes (sauf ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel)	48	9,3
2171	Analystes et consultants/consultantes en informatique	101	19,6
2172	Analystes de bases de données et administrateurs/administratrices de données	5	1,0
2173	Ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel	39	7,6
2174	Programmeurs/programmeuses et développeurs/développeuses en médias interactifs	49	9,5
2175	Concepteurs/conceptrices et développeurs/développeuses Web	30	5,8
2241	Technologues et techniciens/techniciennes en génie électronique et électrique	16	3,1
2281	Techniciens/techniciennes de réseau informatique	38	7,4
2282	Agents/agentes de soutien aux utilisateurs	23	4,5
2283	Évaluateurs/évaluatrices de systèmes informatiques	5	1,0
5131	Producteurs/productrices, réalisateurs/réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	1	0,2
5223	Techniciens/techniciennes en graphisme	1	0,2
5241	Designers graphiques et illustrateurs/illustratrices	19	3,7
6221	Spécialistes des ventes techniques - commerce de gros	26	5,0
	Diplomates	5	1
	Invitation par dérogation	1	0,2
	Offre d'emploi hors de la CMM	1	0,2
Total		515	100.0

Invitation par classement PAMO-TI, le 19 août 2021

Tableau 1 : Profil des 502 ressortissants étrangers à inviter, le 19 août 2021, dans le cadre du PAMO-TI. ARRIMA, le 16 août 2021.

Pointage minimal à l'invitation: 548 points

		Nombre de DI	% des DI
Niveau 7 et plus en français dans au moins une composante		473	94,2 %
Niveau 7 en français dans les 2 composantes orales		445	88,7 %
Âge de 18 à 35 ans		324	64,5 %
Diplôme	Technique	66	13,2 %
	Universitaire	428	85,3 %
Expérience de travail de 2 ans et plus		498	99,2 %
Domaine de formation en demande ou très en demande (9, 12)		369	73,5 %
Profession	En déficit ou légèrement en déficit	489	97,4 %
	En équilibre	13	2,6 %
Réside au Québec au moment de dépôt de la DI		40	8,0 %
Offre d'emploi validée	Hors de la CMM	0	0,0 %
	Dans de la CMM	19	3,8 %
Diplomates		0	0,0 %
Passage général à la grille de la sélection		471	93,8 %

Tableau 2 : Distribution de la profession des ressortissants étrangers à inviter, le 19 août 2021, dans le cadre du PAMO-TI par type de profession et par volume. ARRIMA, le 16 août 2021.

Code	Description de la profession	Nombre de DI	% des DI
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	55	10,96
2133	Ingénieurs électriciens et électroniciens/ingénieures électriciennes et électroniciennes	43	8,57
2141	Ingénieurs/ingénieures d'industrie et de fabrication	18	3,59
2147	Ingénieurs informaticiens/ingénieures informaticiennes (sauf ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel)	61	12,15
2171	Analystes et consultants/consultantes en informatique	69	13,75
2172	Analystes de bases de données et administrateurs/administratrices de données	13	2,59
2173	Ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel	31	6,18
2174	Programmeurs/programmeuses et développeurs/développeuses en médias interactifs	28	5,58
2175	Concepteurs/conceptrices et développeurs/développeuses Web	17	3,39
2241	Technologues et techniciens/techniciennes en génie électronique et électrique	19	3,78
2281	Techniciens/techniciennes de réseau informatique	55	10,96
2282	Agents/agentes de soutien aux utilisateurs	26	5,18
2283	Évaluateurs/évaluatrices de systèmes informatiques	1	0,2
5223	Techniciens/techniciennes en graphisme	1	0,2
5241	Designers graphiques et illustrateurs/illustratrices	16	3,19
6221	Spécialistes des ventes techniques - commerce de gros	46	9,16
	Total	502	100,0